

Paris, le 5 juin 2024

Communiqué sur la tenue de l'Assemblée générale mixte et sur la politique de rémunération de la société

1. L'Assemblée générale mixte des Actionnaires de la Société s'est tenue le mardi 4 Juin 2024 à dix heures, au siège social de la société.

En l'absence du Président du Conseil d'Administration, l'assemblée a été présidée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN, Directrice Générale.

La société INGEFIN représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN a été désignée en qualité de scrutateur.

Madame Soliath ALABI, Responsable Juridique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

L'Assemblée générale s'étant tenue réellement, l'actionnaire qui a donné pouvoir représentait 1.577.693 actions soit 98,60% du capital et des droits de vote. L'actionnaire a adopté l'ensemble des résolutions présentées.

2. L'Assemblée générale a statué sur la rémunération des mandataires sociaux versée ou attribuée au titre de l'exercice 2023 et figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, ainsi que sur la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024.

La quatrième résolution relative à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023, a été approuvée à l'unanimité des voix de l'actionnaire représenté. 1 577 693 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

La cinquième résolution relative aux éléments de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués au cours de l'exercice 2023 à **Madame Florence SOUCEMARIANADIN**, pour son mandat de Directrice Générale a été approuvée à l'unanimité des voix de l'actionnaire représenté. 1 577 693 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

La sixième résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2024, a été approuvée à l'unanimité des voix de l'actionnaire représenté. 1 577 693 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

La septième résolution relative à la politique de rémunération de la **Directrice Générale**, au titre de l'exercice 2024, a été approuvée à l'unanimité des voix de l'actionnaire représenté. 1 577 693 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

La huitième résolution relative à la politique de rémunération du **Président du Conseil d'Administration**, au titre de l'exercice 2024, a été approuvée à l'unanimité des voix de l'actionnaire représenté. 1 577 693 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.